

2024 DASCO 9 Convention d'Occupation du Domaine Public avec la copropriété de l'immeuble 64 rue Didot (14^e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école 19 rue Jacquier (14^e).

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'école maternelle 19 rue Jacquier (14e) entre la Ville de Paris et le syndic de copropriété de l'immeuble situé au 64 rue Didot (14e) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e commission ;

Délibère:

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la copropriété de l'immeuble situé au 64 rue Didot (14^e) représentée par le syndic de copropriété le Cabinet Merlin et Associés, la convention d'occupation précaire et révocable, pour la réalisation par celle-ci d'une Isolation Thermique par l'Extérieur empiétant sur le domaine public de l'école maternelle 19 rue Jacquier (14^e), annexée à la présente délibération.